



# FORMATION RISQUE SISMIQUE

INTÉGRER LE RISQUE SISMIQUE DANS SES DISPOSITIFS DE GESTION DE CRISE ET DANS SES DÉMARCHES D'INFORMATION PRÉVENTIVE

Vendredi 15 décembre 2023 de 11h à 12h

*Locaux de la DDT de l'Isère - Grenoble*

M. DUPUIS Guilhem – Institut des risques majeurs (IRMa)

# PROGRAMME DE L'INTERVENTION

---

- Présentation de l'IRMa**
- Temps participatif** : Comment peut-on intégrer le risque sismique dans les démarches locales ?
- Séisme du Teil** : Retour sur l'évènement et points importants
- Les enseignements du Teil** (REX AFPS Gestion de crise au Teil)
- Vers un plan spécifique « séisme » ?**
- Information préventive sur le risque sismique** : DICRIM et démarches associées
- Présentation de ressources documentaires et multimédias**
- Echanges avec les participants**

C. THEVENT et C.M. NGUËSSAN | Grenoble(38)

Conférence technique :  
**LE RISQUE INDUSTRIEL  
DANS LA REGION  
GRENOBLOISE,  
OU EN EST-ON ?**

LES JOURNÉES TECHNIQUES DE L'IRMa

LE 12 OCTOBRE 2018

ENTRÉE GRATUITE

EN SAVOIR +

les  
**JOURNÉES  
TECHNIQUES  
DE L'IRMa #3**

L'éducation aux risques en images  
avec l'Institut des Risques Majeurs

**/// RISQUES #38  
INFOS 2018**

**/// RISQUES #37  
INFOS 2018**

**NOUS SOMMES**

- UNE ASSOCIATION AOP 1991
- UNE ÉQUIPE PANARABE RECONNUE AU NIVEAU NATIONAL

**NOUS FAISONS**

- ÉDUCATION, CONSEIL, ET ASSISTANCE
- FORMATION ET JOURNÉES D'ÉTUDE
- ENTRETIEN ET CONTRÔLE DU STATUTUS DE CRUE
- ÉVALUATION ET FORMATION DES SECOURS LOCAUX
- MOBILITÉ ET PÉRIODE D'ÉVALUATION
- REALISATION DE TRAVAIL ET D'ÉTUDES TECHNOLOGIQUES
- RELÈVE DOCUMENTAIRE SPÉCIALISÉ

**VOUS TROUVEREZ CHEZ NOUS**

- UNE BIBLIOTHÈQUE SPÉCIALISÉE
- UNE PROTHÈSE
- DES PUBLICATIONS - PENNE PÉDULES INFO -
- PROCESSEURS - BUREAU MÉTHODOLOGIQUES
- NOUS BIEN THÉMATIQUES :
- CONFERENCES/WORKSHOPS
- PERFORMANCES
- POURQUOI ?

**IRMa**

INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

DE JOURNÉE NOTRE NIVEAU !

PROFESSEUR EN AOP 1991

WWW.IRMA.GRENOBLE.COM

- DES JOURNÉES DÉCHANGÉES ET CONFÉRENCES TECHNIQUES
- DES COURS BILAN/OPINIONS
- PLUS DE 300 COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

**FORMATIONS 2018**

FAIRE FACE À LA CRISE

- PARCOURS MÉTHODOLOGIQUE
- PARCOURS OUTILS OPERATIONNELS
- PARCOURS PRATIQUE DE MISE EN SITUATION

**IRMa**

INSTITUT DES RISQUES MAJEURS

# Présentation de l'IRMa



# Comment intégrer le « risque sismique » dans les démarches relatives à la **culture du risque** et à la **préparation de la gestion de crise** ?

PCS – PICS – DICRIM ...





The background image shows a scene of significant destruction. In the center, a two-story building with a balcony is partially collapsed, with its upper floor and roof structure exposed. The surrounding area is filled with a chaotic pile of debris, including wooden planks, metal sheets, and other structural elements. The overall atmosphere is one of devastation and the aftermath of a major disaster.

# Retour sur le séisme du Teil

---

DEROULE DE LA GESTION DE CRISE

# RETOUR SUR LE SEISME DU TEIL

**LE TEIL** : Située en Ardèche, en vallée du Rhône, à 6 kms de Montélimar (26)

9 000 habitants **avant** le séisme – 130 agents

Un PPRN approuvé en 2018 // **Sismicité modérée (3 / 5)**

Avec des caractéristiques économiques et sociales dégradées :

Taux de chômage env. 20%

Revenu moyen par habitant 15% inférieur au reste de l'Ardèche

700 logements vacants (15% des logements)

**Plus de la moitié des logements construits avant 1970**





# RETOUR SUR LE SEISME DU TEIL

---

Séisme le 11 novembre 2019 à 11h52 (jour férié)

Un séisme à une faible profondeur et presque sans réplique

**Magnitude Mw de 4.8 – 4.9 | Intensité entre VII – VIII (BCSF)**

41 communes déclarées en état de catastrophe naturelle

(Drôme & Ardèche)

Des bâtiments fortement endommagés : **2989 diagnostics réalisés**



# RETOUR SUR LE SEISME DU TEIL

---

- Aucune victime sur la commune
- Plus de **3000 sinistrés** sur le territoire impacté par le séisme
- **850 arrêtés** d'interdiction sur des bâtiments privés endommagés (**2000 logements**)
- **200 M€** de dommages aux biens privés (données assureurs)
- **12 M€** de dommages sur les biens communaux





# RETOUR SUR LE SEISME DU TEIL

---

Dès le premier jour, une présence spontanée des élus et agents de la commune

## La mobilisation de moyens humains exceptionnels, dont :

- 2131 sapeurs-pompiers sur le terrain,
- 2250 gendarmes engagés en phase de crise,
- 40 inspecteurs de l'Association française de génie parasismique (AFPS),
- Les services des collectivités locales : communes, EPCI, département ...

→ Une chaîne de solidarité remarquable

# RETOUR SUR LE SEISME DU TEIL

---

## Les 1ères heures après le séisme [URGENCE] :

- Toute la ville est dans la rue et un attroupement spontané devant la mairie
- Présence rapide des secours et forces de l'ordre
- Arrivée de la Préfète, du Président du Département, des parlementaires ...
- Mise en place du PC de crise en mairie présidé par la Préfète (PCO)
- Conduite des premiers diagnostics bâtimentaires
- Ouverture de deux gymnases pour l'accueil d'urgence des sinistrés.

# RETOUR SUR LE SEISME DU TEIL

---

## Les 1ers jours après le séisme [URGENCE] :

- « Prise d'assaut » de la mairie par les sinistrés
- Organisation des services communaux :
  - Logement d'urgence : gymnases, hôtels, transports ;
  - Sécurisation de la voirie, soutien logistique aux sapeurs-pompiers ;
  - Accueil des sinistrés en mairie : recensement, constitution du fichier ;
  - Evaluation des dégâts sur les bâtiments communaux / nettoyage ;
  - Coordination de la solidarité.
- Programmation des diagnostics bâtimentaires et coordination AFPS-SDIS // Prise des arrêtés d'évacuation
- Mise en place d'une communication journalière et transparente sur les réseaux sociaux
- Accueil de la presse // Visite ministérielle
- Mise en place d'une campagne de dons

# RETOUR SUR LE SEISME DU TEIL

---

## Les 1ères semaines après le séisme [POST-URGENCE] :

- Organisation de la rotation au sein des services de la mairie
- Création d'un « guichet unique » pour les sinistrés hors les murs de la mairie :
- Soutien psychologique, soutien administratif, secours urgence, ...
- Création de l'association des sinistrés du 11 novembre 2019 (550 adhérents)
- Relogement des sinistrés
- Poursuite des expertises et diagnostics bâtementaires
- Réouverture progressive des services publics



# RETOUR SUR LE SEISME DU TEIL

---

## Les 1ers mois après le séisme [POST-CATASTROPHE] :

- Estimation des travaux sur les infrastructures communales / demande de subvention
- Réouverture des écoles : sur site, dans un gymnase, dans des modulaires
- Passage progressif d'une situation de crise à une situation de «normalité relative» : préparation du budget, organisation des élections municipales, réouverture des services municipaux, ...
- Mise en place avec la Préfecture d'instances de suivi du post crise : « groupe de travail assurance », « groupe de travail relogement », « groupe de travail reconstruction »
- Nomination d'un « Préfet à la reconstruction »
- Inscription de la commune dans une démarche Projet Partenarial d'Aménagement

The background image shows a scene of significant destruction. In the center, a two-story building with a balcony is partially collapsed, with its upper floor and roof structure exposed. The surrounding area is filled with a chaotic pile of debris, including wooden planks, metal beams, and other structural elements. The overall atmosphere is one of devastation and loss.

# Retour sur le séisme du Teil

---

QUELQUES POINTS À RETENIR

# QUELQUES POINTS À RETENIR

---

- Très rapidement des **enjeux politiques nationaux** / locaux qui pèsent sur la gestion de crise (visite ministérielle par ex.)
- **Nécessité d'une bonne coordination interservices dans l'urgence et après :**
  - Exemple un PC Interservices sur le terrain (PCO) ;
  - Coordination impérative pour les diagnostics bâtementaires // Besoin d'une cartographie et d'un fichier unique
  - Le PCC doit rester la cellule communale // Dissocier les PC.
- **Gestion des sinistrés :**
  - Point d'accueil et d'assistance unique // Multiservices & multi-métiers (social, santé, assurances, bâtiments ...)  
Cas du Teil mais aussi de la Laignes (Charente-Maritime)
  - Eviter les relogements trop « sommaires » (campings) -> Plusieurs relogements successifs
  - Coûts des relogements « d'urgence » dans la durée
- Nécessité de préparer et organiser **la mobilisation associatives** (de tous ordres)
- Nécessité de préparer et gérer **la mobilisation civile / citoyenne** (collectifs, associations, réserves ...)
- Diagnostics bâtementaires : l'urgence puis gérer rapidement les diagnostics complets pour les retours « possibles »

# QUELQUES POINTS À RETENIR

---

- **Question des lieux de gestion de crise** : Mairie du Teil impactée par le séisme (fallait-il laisser le PCC ?)
- Anticiper un **fonctionnement dans la durée** (4 semaines intenses à 10/12 h par jour ...)
- Mobiliser et **déléguer à d'autres échelles** ce qui peut l'être : EPCI ; Département ...
- Des **afflux massifs d'usagers**, dans la durée et sur des horaires élargis (à partir de 07h30 jusqu'en soirée ...)
- **48h de sollicitations médiatiques ++** (appels jusqu'à 01h du matin et journalistes à 05h du matin dans un gymnase)
- Prévoir la **communication vers des sinistrés qui ne sont pas chez eux** (dans les centres d'accueil, dans la famille, à l'hôtel ...)
- Un besoin d'occuper le terrain **au contact de la population touchée** (des élus à la rencontre des habitants)
- **Anticiper les impacts psychologiques** pour les sinistrés, les acteurs impliqués ...
- Difficultés sur la **continuité du service public** en phase « post-urgence »



# QUELQUES POINTS À RETENIR

---

- Un vacataire durant **6 mois** pour gérer les démarches administratives liées aux dons
- **Des dons importants** (matériels, € ...) à gérer // 1 500 000 € de dons financiers (majoritairement d'autres collectivités)
- **Un collectif de sinistrés** qui apporte une plus-value notable (lien Mairie / Collectif positif)
- Une **gestion de crise qui rencontre d'autres crises** (COVID19) + des obligations particulières (élections)
- Des **entreprises et commerces qui s'arrêtent** ... Exemple de boulangeries fermées plus d'un an
- Prise en compte impacts économiques : Mise en place d'une **cellule activités économiques** + des prêts de locaux (réseau)
- Un rapport sur les écoles (bâtiments) remis en 5 jours par un BE // Gestion du retour à l'école (solution ALGECO discutée)

*Exemple pour des collégiens relocalisés dans un autre établissement : 3 bus – 2h de trajet ALLER*

- Fort impact sur la fiscalité (taxe foncière) : Bâtiments avec arrêtés + Départs d'habitants
- Anticiper le relogement d'habitants avec des animaux (ex : 9 chiens dans un appartement => 15 000€ de travaux)




# Enseignements du séisme du Teil

---

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LA GESTION DE CRISE AU TEIL




# RECOMMANDATIONS POST-TEIL





Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
Recommandation n°1	 Retour d'expérience	Anticiper la formalisation du retour d'expérience	<p>La capitalisation de certaines données utiles au retour d'expérience doit se faire immédiatement, parfois avant, si l'évènement est prévisible (ex : inondations liées à des pluies intenses), pendant la gestion de crise et après.</p> <p>Le concours d'acteurs extérieurs à la commune pour aider au travail de retour d'expérience permet de disposer d'un regard critique intéressant. Le retour d'expérience se doit d'aboutir à un plan d'actions visant à optimiser la préparation à faire face à un futur nouvel évènement. La mise en œuvre de ce plan d'actions doit être suivi dans le temps.</p>


<https://www.mairie-le-teil.fr/uploads/documents/rapport-seisme-le-teil-a-telecharger-FR-1187.pdf?1698079500>

# RECOMMANDATIONS POST-TEIL

Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°2</b>	 PCS	Anticiper le rôle de certains acteurs associatifs dans le cadre du PCS du Teil	L'intervention d'acteurs associatifs (ex : AFPS, secours populaire...) a été précieuse à la commune pendant et après le séisme de 2019. Afin d'anticiper et de faciliter la mobilisation de tels acteurs lors d'éventuelles crises futures, des fiches acteurs dédiées sont à formaliser au sein du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de préciser le cadre et les missions allouées à ces intervenants et de clarifier les modalités de mobilisation.
<b>Recommandation n°3</b>	 Appuis et collaborations externes	Collaborer en amont et dans la durée avec un réseau d'acteurs associatifs choisi pour prévenir les risques majeurs	L'implication du monde associatif aux côtés des collectivités peut apporter une aide précieuse en amont d'une crise pour aider à la prévention des risques, lors de la gestion de crise par la mobilisation de compétences et de moyens spécialisés, et dans le cadre de la gestion du post-événement pour contribuer au retour à la normale et au retour d'expérience. Ces liens sont à créer et à consolider en amont des crises et dans la durée.
<b>Recommandation n°4</b>	 Appuis et collaborations externes	Être sélectif en matière d'acceptation des sollicitations et des appuis externes lors de la gestion de crise et post-crise	Après une catastrophe, les propositions d'intervention et les sollicitations auprès des collectivités et les missions d'observation issues d'acteurs associatifs ou scientifiques sont nombreuses. En fonction de leur nature et de leur origine, les bénéfices associés et la charge liée à leur acceptation en période de crise pour la commune sont variables. Certaines visent à un accompagnement et une implication dans la durée et répondent à une stratégie « gagnant-gagnant », d'autres répondent à des intérêts unilatéraux de court terme et d'opportunité. Une sélection judicieuse des sollicitations acceptées est à opérer.


Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°5</b>	 Mémoire de l'évènement	Commémorer chaque année l'évènement	La commémoration annuelle de l'évènement doit permettre de se souvenir et de relever d'appuyer le renouvellement de la commune et de ses habitants.
<b>Recommandation n°6</b>		Inscrire le séisme dans l'histoire communale	Des traces du séisme sont à maintenir visibles sur la commune et des actions de capitalisation et de partage de la mémoire sont à développer.
<b>Recommandation n°7</b>		Organiser des reportages photographiques après un évènement	La prise de photos des conséquences de l'évènement et de sa gestion est à anticiper.
<b>Recommandation n°8</b>		Organiser une revue de presse après un évènement	Une revue de presse est à mettre en place après l'évènement et à tenir à jour.
<b>Recommandation n°9</b>	 Culture du risque	Développer des actions de sensibilisation et de communication sur la prévention du risque sismique	Des actions de communication et de sensibilisation à destination du jeune public et du grand public sont à mettre en place afin de mieux comprendre et se rendre acteur de la prévention du risque sismique mais également d'autres risques majeurs.





# RECOMMANDATIONS POST-TEIL

Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°10</b>	 PCS	Anticiper la localisation du PCC en fonction des risques	La localisation du PCC doit être anticipée pour répondre aux exigences de fonctionnement citées ci-avant. Elle peut varier en fonction de la nature des risques et des événements auxquels la commune doit faire face.
<b>Recommandation n°11</b>		Pré-identifier un lieu de départ du PCC	Afin d'anticiper le fait que le PCC puisse ne pas être accessible et fonctionnel, un lieu de départ du PCC est à pré-identifier. Il s'agit d'identifier le bâtiment devant héberger le PCC déporté, de préparer des procédures de départ et de reconfiguration du lieu d'accueil, etc.
<b>Recommandation n°12</b>		Veiller à un accès restreint au PCC	La composition de la cellule communale est à définir en amont au sein du PCC en veillant à une répartition optimisée des fonctions, rôles et tâches. L'accès au PCC ne peut être laissé libre et le nombre de personnes en présence doit être limité au strict nécessaire afin de ne pas nuire au fonctionnement de la cellule de crise.



# RECOMMANDATIONS POST-TEIL

Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°13</b>	 PCS	Réaliser un document opérationnel	Le PCS doit être révisé pour en faire un document opérationnel, pragmatique et reconnu en tant que tel. Des fiches réflexes, des modèles de procédures et des annuaires mis à jour périodiquement peuvent aider en ce sens, un fichier pour répertorier les sinistrés pourrait être pré-établi...
<b>Recommandation n°14</b>		Veiller à une appropriation du PCS	Un référent PCS pourrait être désigné au sein de l'équipe municipale afin d'avoir la charge de la maîtrise, de la mise à jour et de l'animation autour de cette planification. L'appropriation de ce document par l'ensemble des cadres de la municipalité doit être accompagnée et facilitée par des discussions périodiques, un travail collaboratif de mise à jour et d'enrichissement et des tests réguliers de cette planification dans le cadre d'exercices de crise.


Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°15</b>	 <p>Appuis et collaborations externes</p>	Identifier des compétences critiques et des renforts possibles en cas de crise	<p>La gestion de crise a mis en exergue des fonctions et des compétences critiques à préserver en interne et à mobiliser en externe. Un travail de préparation en réseau d'acteurs locaux en amont d'une crise doit permettre d'identifier les appuis et les renforts indispensables et de préciser les modalités pour les mobiliser en cas de besoin.</p> <p>En crise, un principe de solidarité territoriale (entre des territoires impactés et des territoires non impactés) pourrait être imaginé afin de bénéficier quelques temps de la mise à disposition d'agents et de moyens permettant de faire face aux tâches courantes et quotidiennes (qu'il est indispensable de maintenir malgré la crise) et à certaines actions inhérentes à la gestion de l'évènement (ex : accueil et assistance aux populations sinistrées).</p>
<b>Recommandation n°16</b>	 <p>PCS</p>	Prévoir une gestion de crise dans la durée et organiser des relèves	Il est souvent difficile d'anticiper la durée de la gestion de crise et post-crise suite un évènement. Il est sage de se préparer à une gestion de crise dans la durée et à préparer les relèves et les passations de consignes. Certaines personnes très investies dans la gestion de l'évènement auront parfois du mal à accepter ces relèves ainsi que le temps de repos imposé. Pour autant, les temps de repos ne sont pas du temps perdu mais un temps indispensable pour la santé et la disponibilité intellectuelle et physique des agents impliqués ainsi qu'une gestion de crise efficace sur le long terme.
<b>Recommandation n°17</b>		Accompagner psychologiquement les équipes en charge de la gestion de l'évènement	Les briefings et les débriefings quotidiens sont des moments importants qui permettent, au-delà de la programmation d'actions concrètes de gestion de l'évènement, de s'écouter et de libérer la parole dans les équipes. L'accompagnement psychologique des équipes, au même titre que celui mis à disposition des populations sinistrées, peut s'avérer essentiel. Une vigilance réciproque entre collègues au sein des équipes impliquées est à encourager pour détecter très tôt des besoins dans ce domaine.
<b>Recommandation n°18</b>	 <p>Retour d'expérience</p>	Partager les enseignements des crises passées et les bonnes pratiques entre acteurs de la gestion de crise	<p>Le partage de l'expérience acquise par la commune du Teil dans le cadre de la gestion du séisme de 2019 est précieux pour d'autres communes exposées à des risques majeurs et susceptibles de faire face à une crise d'une telle ampleur.</p> <p>Un voyage d'étude d'élus des Alpes-Maritimes sur la commune du Teil a été notamment programmé en ce sens par la DDTM 06 et l'AFPS.</p> <p>La commune du Teil peut également se nourrir du retour d'expérience d'autres collectivités ayant géré des catastrophes (Aude 2018, Alex 2020...) pour optimiser son organisation et sa préparation à faire face à une nouvelle crise.</p>
<b>Recommandation n°19</b>	 <p>Appuis et collaborations externes</p>	Centraliser certaines actions au niveau de l'intercommunalité ou du département	La gestion de certaines actions à des échelles supra-communales permettrait de gagner en cohérence et en efficacité (ex : FARU). Cette modalité allège également la charge de la commune, ce qui est précieux en tant de crise.



# RECOMMANDATIONS POST-TEIL

# RECOMMANDATIONS POST-TEIL

Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°20</b>	  PCS	Tracer les décisions prises et leur mise en œuvre	Le secrétariat doit être désigné dès l'armement de la cellule de crise et les prises de décisions tracées.
<b>Recommandation n°21</b>		Énoncer et rappeler autant que de besoin les règles de fonctionnement du PCC	Si certaines adaptations sont nécessaires par rapport aux modalités prévues dans le PCC pour tenir compte des spécificités de la situation à gérer, un fonctionnement nominal cadré du PCC est à maintenir par le directeur des opérations.
<b>Recommandation n°22</b>		Désigner une personne pour gérer la logistique	La gestion du fonctionnement et des besoins du PCC doit être coordonnée par une personne désignée à cet effet.
<b>Recommandation n°23</b>		Veiller à prendre le temps de la décision et conserver une capacité d'anticipation dans l'urgence	Le dicton « ne pas confondre urgence et précipitation » se vérifie en gestion de crise. Malgré l'intervention et la pression exercée parfois par certains acteurs, une prise de recul est nécessaire. Les points de situation réguliers (mais suffisamment espacés pour pouvoir travailler) et les discussions en salle froide peuvent aider à des prises de décision mesurées et des conséquences anticipées.
<b>Recommandation n°24</b>		Mettre en place une cellule anticipation	Des agents, voire une cellule, peuvent être désignés pour travailler spécifiquement sur l'anticipation et aider les agents en charge de la gestion de l'urgence à préparer les phases ultérieures de gestion du post-événement et de la sortie de crise.

# RECOMMANDATIONS POST-TEIL




Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°25</b>	 PCS	Réviser le PCS à la lumière du retour d'expérience de 2019	Un grand nombre de procédures, d'outils et de collaborations ont été développés avec succès à l'occasion de la gestion du séisme de 2019. Ces acquis sont à capitaliser dans le cadre de la révision du PCS afin de pouvoir en bénéficier aisément lors d'une prochaine crise.
<b>Recommandation n°26</b>		Développer une culture du risque et de la gestion de crise	Des actions de formation et de sensibilisation des équipes communales peuvent être mises en place pour développer une culture commune du risque et une préparation collective et individuelle à faire face à une crise.
<b>Recommandation n°27</b>		Développer les exercices de crise	La conduite d'exercices est indispensable pour parfaire son niveau de préparation et acquérir des bons réflexes. Des exercices de complexité variable peuvent être envisagés. Les enseignements issus de ces entraînements sont à prendre en compte pour améliorer l'organisation et les procédures en vigueur pour gérer un évènement.

Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
Recommandation n°28	 PCS	Anticiper la mise à disposition d'un local presse	Prévoir un local presse avec des prises, du café afin que les journalistes soient rassemblés en un lieu donné et disposent quelques moyens indispensables pour leur travail. Cette localisation dédiée peut permettre d'avoir des temps d'échanges privilégiés avec eux pour se fixer des règles communes de fonctionnement et répondre à leurs questions.
Recommandation n°29		Se préparer à la pression médiatique	Les exercices et du média-training dans la formation continue des cadres municipaux peuvent permettre de se préparer à la pression médiatique.  Certains lieux sensibles (accueil des sinistrés, cellule de crise...) doivent être protégés de toute intrusion non souhaitée de journalistes.
Recommandation n°30	 Communication vers la population	Disposer d'un visuel dédié à l'évènement	Pour un évènement majeur touchant la commune, disposer d'un visuel dédié de communication permet une identification rapide des informations liées à la catastrophe et facilite la communication vers l'extérieur.
Recommandation n°31		Combiner les vecteurs	Allier contacts directs et informations via internet et les réseaux sociaux.
Recommandation n°32		Identifier les questions et répondre aux interrogations des citoyens	La communication de crise doit permettre de rassurer et d'impliquer l'ensemble des citoyens.  La mise ne place d'une FAQ peut être un moyen efficace d'organiser ces questions/réponses.
Recommandation n°33		Jouer la transparence	La transparence permet de renforcer la confiance. Elle est essentielle pour travailler avec les citoyens à la reconstruction du territoire.




# RECOMMANDATIONS POST-TEIL





# RECOMMANDATIONS POST-TEIL

Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°34</b>	 PCS	Faire le bilan de l'impact de l'évènement sur le personnel de la mairie	Dresser dès les premiers jours un bilan des personnels sinistrés et de la situation des agents face à l'évènement survenu.
<b>Recommandation n°35</b>		Imposer des temps de récupération	Fixer et imposer des temps de pause et de récupération période.
<b>Recommandation n°36</b>		Tracer le temps de travail des agents	Anticiper dès le départ la question des heures supplémentaires en notant le temps de présence des agents.
<b>Recommandation n°37</b>	 Retour d'expérience	Organiser et partager les enseignements de la crise avec le personnel	Partager les ressentis et les enseignements de cette crise avec l'ensemble des agents de collectivités est indispensable.
<b>Recommandation n°38</b>	 Formation	Intégrer dans les formations courantes sur les métiers un volet « gestion de crise »	En fonction du plan de charge, prévoir des formations spécifiques à la gestion de crise pour certains services est compliqué. Envisager l'intégration de volets « gestion de crise » dans des formations standards sur les métiers du quotidien peut être plus réaliste.


# RECOMMANDATIONS POST-TEIL


Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°34</b>	 PCS	Faire le bilan de l'impact de l'évènement sur le personnel de la mairie	Dresser dès les premiers jours un bilan des personnels sinistrés et de la situation des agents face à l'évènement survenu.
<b>Recommandation n°35</b>		Imposer des temps de récupération	Fixer et imposer des temps de pause et de récupération période.
<b>Recommandation n°36</b>		Tracer le temps de travail des agents	Anticiper dès le départ la question des heures supplémentaires en notant le temps de présence des agents.
<b>Recommandation n°37</b>	 Retour d'expérience	Organiser et partager les enseignements de la crise avec le personnel	Partager les ressentis et les enseignements de cette crise avec l'ensemble des agents de collectivités est indispensable.
<b>Recommandation n°38</b>	 Formation	Intégrer dans les formations courantes sur les métiers un volet « gestion de crise »	En fonction du plan de charge, prévoir des formations spécifiques à la gestion de crise pour certains services est compliqué. Envisager l'intégration de volets « gestion de crise » dans des formations standards sur les métiers du quotidien peut être plus réaliste.

Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°39</b>	 Soutien psychologique	Prévoir des temps d'échanges périodiques avec un psychologue	Si certains sont réticents à des entretiens individuels, des moments périodiques de débriefing en groupe avec un psychologue peuvent aider.
<b>Recommandation n°40</b>		Accompagnement des bénévoles	Ne pas oublier les bénévoles impliqués dans la gestion du post-évènement et qui peuvent également avoir besoin d'un accompagnement psychologique face aux situations diverses et à la détresse auxquelles ils sont confrontés.


Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°41</b>	 Gestion de l'activité courante	Formaliser un plan de continuité d'activité en temps de crise	Il est nécessaire d'anticiper quelques procédures et renforts potentiellement mobilisables pour faire face aux tâches courantes malgré la crise.


# RECOMMANDATIONS POST-TEIL


Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°42</b>	 Dons financiers	Communiquer largement pour faire appel aux dons	La mobilisation de la presse locale et nationale ainsi que des associations des maires aident à faire connaître la situation de la commune sinistrée et à faire appel à la solidarité.
<b>Recommandation n°43</b>		Désigner une personne pour la gestion de ces dons	Une personne doit avoir la charge de la gestion administrative de ces dons.
<b>Recommandation n°44</b>		Anticiper la logistique et l'organisation pour gérer les dons	La mobilisation d'associations caritatives habituées à gérer de tels dons est précieuse. La logistique et l'organisation sont à anticiper. Il est nécessaire de les prévoir dans la durée. Plus d'un an après, les dons et les besoins persistent.

Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°45</b>	 Organisation de l'implication citoyenne	Mettre en place d'une réserve communale de sécurité civile	La mise en place de cette réserve permettra de rassembler les citoyens désireux d'aider en cas de crise et contribuera à une meilleure préparation de la commune à faire face à un évènement.

# RECOMMANDATIONS POST-TEIL

Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°46</b>	 Secteur économique	Faciliter la résilience économique du secteur économique	Faciliter la résilience économique du territoire dès la survenance de la crise, par la mise en place d'une cellule dédiée regroupant tous les services compétents (commune, CCI, CD, fédération des assureurs)


Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°47</b>	 Éducation	Réseau éducation	Prévoir une coordination regroupant écoles, collèges, lycées, Éducation Nationale, Mairie, Conseil Départemental, Région.
<b>Recommandation n°48</b>		Plan de Continuité d'Activité (PCA)	Un PCA « Éducation » serait à proposer.
<b>Recommandation n°49</b>		Locaux temporaires	Une réflexion anticipée est à mener sur la mobilisation des algécos du fait du coût et des aménagements nécessaires pour disposer d'un confort suffisant et compatible aux activités d'enseignement.

Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
Recommandation n°50	 <p>Diagnostic d'urgence sur les bâtiments</p>	Mettre en place une cellule de coordination dédiée	Une cellule de coordination des diagnostics d'urgence en lien avec le poste de commandement communal est à organiser pour encadrer et centraliser les diagnostics d'urgence.
Recommandation n°51		Organiser les diagnostics par quartier	Une sectorisation est à prévoir pour travailler par quartier et selon un planning organisé par priorité (ex : axes routiers structurants de la commune).
Recommandation n°53		Prévoir un fichier unique de remontées des diagnostics d'urgence	Il est indispensable de disposer d'un fichier unique de gestion des diagnostics d'urgence permettant de géoréférencement de ces analyses et le suivi de leur évolution dans le temps.
Recommandation n°54		Accompagner l'annonce des résultats et de ses conséquences pour les sinistrés	L'annonce des résultats aux sinistrés doit être accompagnée par les services et ne pas faire l'objet d'une annonce ou d'un affichage sur le terrain par les inspecteurs.
Recommandation n°55		Anticiper les étapes faisant suite aux diagnostics d'urgence	Les suites à donner aux diagnostics d'urgence doivent faire l'objet d'une réflexion et d'une anticipation spécifiques. Les diagnostics d'urgence doivent être suivis très rapidement de diagnostics d'habitabilité plus poussés puis d'expertises permettant de définir les réparations et les renforcements à réaliser.
Recommandation n°56		limiter le marquage des bâtiments à ceux menaçant de ruine	Le fait que les bâtiments aient été visités et le résultat des diagnostics d'urgence ne doivent pas être matérialisés par un marquage à la bombe sur les bâtiments. Le marquage doit être limité aux bâtiments menaçant de ruine et associé à un périmètre de sécurité.

## RECOMMANDATIONS POST-TEIL



# RECOMMANDATIONS POST-TEIL

Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°56</b>	 Assistance aux sinistrés	Mettre en place un guichet unique d'accueil	Anticiper la mise en place et l'organisation d'un guichet unique pour prendre en charge les sinistrés et répondre à leur besoin. Ce guichet doit être localisé à proximité de la mairie mais pas forcément dans ses locaux pour ne pas gêner le fonctionnement nominal de la mairie.
<b>Recommandation n°57</b>		Anticiper la gestion du relogement	Prévoir des bons d'hébergement de courte durée renouvelable pour garder le contact avec les sinistrés. Essayer de trouver dès le départ des solutions de longue durée. Faire signer une convention entre le locataire et le bailleur. Être vigilant quant aux fraudes possibles.
<b>Recommandation n°58</b>		Se poser la question de la gestion centralisée au niveau départemental du FARU	Une gestion centralisée au niveau départemental du FARU permettrait d'alléger la charge au niveau de la commune et de gagner en efficacité et fluidité.

Recommandation	Thématique	Intitulé	Descriptif
<b>Recommandation n°59</b>	 Assurance	Point d'information au plus près de la population	La présence d'un représentant du monde assurantiel très rapidement sur la commune après l'évènement permet de répondre aux premières questions des sinistrés et d'avoir un contact direct sur le terrain. Il est complémentaire aux échanges bilatéraux entre les assurés et leurs compagnies d'assurance.
<b>Recommandation n°60</b>		Collectif des sinistrés	La mise en place d'un tel collectif est une aide précieuse pour faciliter les démarches entre les sinistrés et les assurances et bénéficier de conseils.
<b>Recommandation n°61</b>		Suivi des dossiers d'indemnisation des sinistrés	Organiser un suivi de la progression des dossiers d'indemnisation pour les que les sinistrés ne gèrent pas cela seuls (c'est notamment le rôle de l'association des sinistrés).
<b>Recommandation n°62</b>		Expertise sur les bâtiments endommagés	Les conditions d'expertise et de levée des arrêtés d'évacuation sont à clarifier pour une mise en œuvre plus aisée.



# Vers un volet spécifique « séisme » ?

---

PISTES DE TRAVAIL ET BONNES PRATIQUES

# Quels dégâts ? Quels impacts ?

---

## Planifier la réponse de sauvegarde et de sécurité civile en fonction des effets :

- ❑ Effondrements -> **Victimes potentielles – Gestion des secours**
- ❑ Bâtiments effondrés ou endommagés -> **Habitabilité – Sinistrés**
- ❑ Impacts sur les réseaux -> **Rupture des réseaux**
- ❑ Effets induits potentiels des séismes -> **Une crise dans la crise**
  - Liquéfaction des sols, avalanches, glissements de terrains, éboulements ...
  - Risques « NATECH » ; incendies dans les bâtiments ...
- ❑ Impacts sur les bâtiments stratégiques pour la gestion de crise : **Adaptation des lieux**
- ❑ Impacts sur les voiries et notamment ouvrages d'art : **Enjeux pour la circulation des secours et services**
- ❑ Inquiétude de la population (touchée ou non)
- ❑ Impacts sur les bâtiments -> **Problématiques avec les écoles, acteurs économiques, services publics ...**

# Gestion de crise « séisme »

---

3 phases temporelles de gestion de crise en cas de séisme :

**1 - L'URGENCE (1ères heures) :**

Gestion « PCS/PICS » avec évacuations, accueil sinistrés, gestion des secours, consignes ...

**2 – POST-URGENCE (1ers jours/semaines) :**

Diagnostics des bâtiments – Relogements – Ravitaillement et rotations effectifs – Soutien psy ...

**3 – POST-CATASTROPHE (1ères semaines/mois) :**

Activités économiques – Etablissements scolaires – Assistance administrative – Continuité des services publics

*Puis sortie d'une phase « crise » (plusieurs semaines/mois) vers la reconstruction et le temps long (travaux, soutien aux administrés, bilans, REX, communication ...).*

# La charrue avant les bœufs ...

---

## AVANT MÊME DE TRAVAILLER À UN VOLET SPECIFIQUE « SEISME » :

### ▪ **Un PCS/PICS robuste et opérationnel :**

- Organisation de crise (dont cellule anticipation) ;
- Des acteurs formés / préparés (formations, exercices ...) ;
- Des documents ergonomiques et à jour ;
- Des outils de coordination opérationnelle (cartes, tableaux de bord, outils de suivi ...) ;
- Des outils d'alerte, d'information et de communication efficaces et opérants ;
- Diagnostic des enjeux et vulnérabilités du territoire (dont personnes vulnérables et enjeux stratégiques).

### ▪ **Préparation du soutien aux populations :**

- Lien avec les Associations Agréées de Sécurité Civile & lien avec les associations caritatives ;
- Lieux d'accueil identifiés et aménagements/équipements anticipés ;
- Equipes « terrain » formées ;
- Matériels (*pas impératif*).

# La charrue avant les bœufs ...

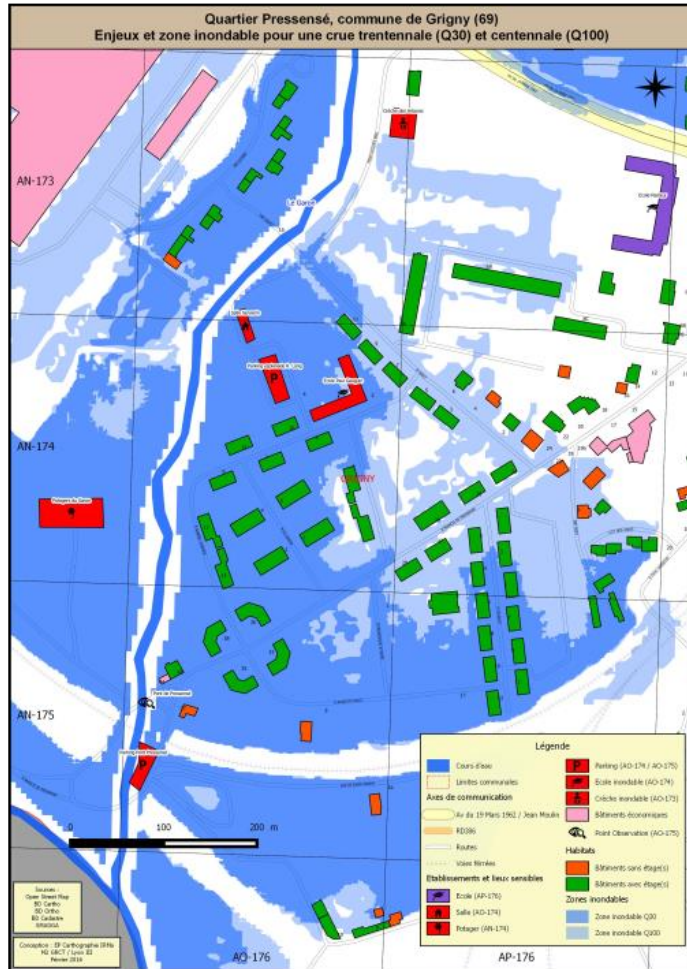
---

## AVANT MÊME DE TRAVAILLER À UN VOLET SPECIFIQUE « SEISME » :

- **Préparation de la solidarité/coordination intercommunale :**
  - Prévoir l'entraide entre communes (inventaires partagés ; outils communs ...) ;
  - Démarches « PICS » ;
  - Exercices intercommunaux.
  
- **Implication citoyenne & dons :**
  - Réserves communales ou intercommunales de sécurité civile ;
  - Prévoir la gestion des bénévoles spontanés ;
  - Anticiper une organisation pour la gestion des dons.
  
- **Des établissements préparés :**
  - PPMS des établissements scolaires
  - POMSE pour les activités économiques et ERP



# Bonnes pratiques « opérationnelles » à mettre en œuvre



POINT DE SITUATION		ACTIONS EN COURS																	
POINT DE SITUATION N°	SITUATION ACTUELLE :	MÉTÉO	PRÉVISIONS																
HEURE :		VENT																	
PROCHAIN POINT DE SITUATION A :		NIVEAU DE																	
		SEUIL																	
		CELL																	
DECISIONS PRISES : <input type="checkbox"/> MISE EN VIGILANCE <input type="checkbox"/> MISE EN ALERTE <input type="checkbox"/> ALERTE POPULATION		RÉFÉRENCE CARRAGE SAPEURS-POMPIERS - ACTIONS DEMANDÉES / EN COURS / TERMINÉES																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">ORGANIGRAMME DE CRISE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>COS</td> <td>DOS</td> <td>MAIN COURANTE</td> <td>STANDARD</td> </tr> <tr> <td>CARTO</td> <td>TB</td> <td>RAC</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CELLULE SECU</td> <td>CELLULE LOG</td> <td>CELLULE SOUTIEN</td> <td>CELLULE COM</td> </tr> </tbody> </table>				ORGANIGRAMME DE CRISE				COS	DOS	MAIN COURANTE	STANDARD	CARTO	TB	RAC		CELLULE SECU	CELLULE LOG	CELLULE SOUTIEN	CELLULE COM
ORGANIGRAMME DE CRISE																			
COS	DOS	MAIN COURANTE	STANDARD																
CARTO	TB	RAC																	
CELLULE SECU	CELLULE LOG	CELLULE SOUTIEN	CELLULE COM																
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">MOYENS MOBILISÉS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>MOYENS HUMAINS DISPONIBLES</td> <td>MOYENS HUMAINS MOBILISÉS</td> <td>MOYENS LOGISTIQUE DISPONIBLES</td> <td>MOYENS LOGISTIQUE MOBILISÉS</td> </tr> </tbody> </table>				MOYENS MOBILISÉS				MOYENS HUMAINS DISPONIBLES	MOYENS HUMAINS MOBILISÉS	MOYENS LOGISTIQUE DISPONIBLES	MOYENS LOGISTIQUE MOBILISÉS								
MOYENS MOBILISÉS																			
MOYENS HUMAINS DISPONIBLES	MOYENS HUMAINS MOBILISÉS	MOYENS LOGISTIQUE DISPONIBLES	MOYENS LOGISTIQUE MOBILISÉS																
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">ACCUEIL / HEBERGEMENT D'URGENCE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SITE N°1</td> <td>SITE N°2</td> <td>SITE N°3</td> </tr> <tr> <td>NOMBRE DE PLACES</td> <td>NOMBRE DE PLACES</td> <td>NOMBRE DE PLACES</td> </tr> <tr> <td>PERSONNEL ACCUEILLIS</td> <td>PERSONNEL ACCUEILLIS</td> <td>PERSONNEL ACCUEILLIS</td> </tr> <tr> <td>MATERIAL DISPONIBLE</td> <td>MATERIAL DISPONIBLE</td> <td>MATERIAL DISPONIBLE</td> </tr> </tbody> </table>				ACCUEIL / HEBERGEMENT D'URGENCE			SITE N°1	SITE N°2	SITE N°3	NOMBRE DE PLACES	NOMBRE DE PLACES	NOMBRE DE PLACES	PERSONNEL ACCUEILLIS	PERSONNEL ACCUEILLIS	PERSONNEL ACCUEILLIS	MATERIAL DISPONIBLE	MATERIAL DISPONIBLE	MATERIAL DISPONIBLE	
ACCUEIL / HEBERGEMENT D'URGENCE																			
SITE N°1	SITE N°2	SITE N°3																	
NOMBRE DE PLACES	NOMBRE DE PLACES	NOMBRE DE PLACES																	
PERSONNEL ACCUEILLIS	PERSONNEL ACCUEILLIS	PERSONNEL ACCUEILLIS																	
MATERIAL DISPONIBLE	MATERIAL DISPONIBLE	MATERIAL DISPONIBLE																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SERVICES EXTERIEURS AVISÉS OU SUR PLACE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="checkbox"/> POLICE NATIONALE</td> <td><input type="checkbox"/> SERVICES DES EAUX</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> GENDARMERIE NATIONALE</td> <td><input type="checkbox"/> SYNDICAT DE BASSIN</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> SAPEURS-POMPIERS</td> <td><input type="checkbox"/> SOCIÉTÉ AUTOMOTRICE</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> SAMU</td> <td><input type="checkbox"/> SINC</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> ASSOCIATIONS AGRÉES</td> <td><input type="checkbox"/> CENTRE PRESSÉ</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> ADIRASC</td> <td><input type="checkbox"/> INTERCOMMUNAUTÉ</td> </tr> <tr> <td></td> <td><input type="checkbox"/> EXPERTS</td> </tr> </tbody> </table>				SERVICES EXTERIEURS AVISÉS OU SUR PLACE		<input type="checkbox"/> POLICE NATIONALE	<input type="checkbox"/> SERVICES DES EAUX	<input type="checkbox"/> GENDARMERIE NATIONALE	<input type="checkbox"/> SYNDICAT DE BASSIN	<input type="checkbox"/> SAPEURS-POMPIERS	<input type="checkbox"/> SOCIÉTÉ AUTOMOTRICE	<input type="checkbox"/> SAMU	<input type="checkbox"/> SINC	<input type="checkbox"/> ASSOCIATIONS AGRÉES	<input type="checkbox"/> CENTRE PRESSÉ	<input type="checkbox"/> ADIRASC	<input type="checkbox"/> INTERCOMMUNAUTÉ		<input type="checkbox"/> EXPERTS
SERVICES EXTERIEURS AVISÉS OU SUR PLACE																			
<input type="checkbox"/> POLICE NATIONALE	<input type="checkbox"/> SERVICES DES EAUX																		
<input type="checkbox"/> GENDARMERIE NATIONALE	<input type="checkbox"/> SYNDICAT DE BASSIN																		
<input type="checkbox"/> SAPEURS-POMPIERS	<input type="checkbox"/> SOCIÉTÉ AUTOMOTRICE																		
<input type="checkbox"/> SAMU	<input type="checkbox"/> SINC																		
<input type="checkbox"/> ASSOCIATIONS AGRÉES	<input type="checkbox"/> CENTRE PRESSÉ																		
<input type="checkbox"/> ADIRASC	<input type="checkbox"/> INTERCOMMUNAUTÉ																		
	<input type="checkbox"/> EXPERTS																		



# Pistes de travail pour un volet séisme

---

- ❑ **Diagnostic des aléas, des enjeux et des vulnérabilités spécifiques :**
  - Meilleure connaissance de l'aléa au niveau local
  - Connaissance des vulnérabilités face aux séismes : Ponts ? Lieux de gestion de crise ? Itinéraires pour les secours ?
- ❑ **Anticiper un Poste de commandement (communal ou intercommunal) de secours (si impacté)**
- ❑ **Prévoir un PC interservices**
- ❑ **Préparer la phase « urgence » sur les bases habituelles (et anticiper les spécificités « séisme »)**
- ❑ **Coordination du diagnostic bâtementaire d'urgence : SDIS, AFPS, DDT, commune ...**
- ❑ **Prévoir la mise en place rapide d'un lieu d'accueil « sinistrés » multiservices (point unique avec plusieurs organismes)**
- ❑ **Préparer des éléments/outils de communication (visuels, textes ...) spécifiques (au moins pour l'urgence)**
- ❑ **Prévoir une organisation « post-urgence » avec les missions à conduire : activités économiques, relogements, diagnostics ...**

# En synthèse

Disposer d'un **dispositif réellement opérationnel** et robuste (dispositions générales)

Travailler en amont : Information préventive ; démarches préventives sur le bâti, évaluation locale aléa/vulnérabilités ...

Un volet spécifique séisme « opérant » :

- Prévoir la phase d'urgence
- Prévoir la phase post-urgence
- Prévoir la phase post-catastrophe


→ S'outiller avec des ressources pertinentes et anticiper les besoins


**Exercice et préparation des acteurs de la crise**

Préparer et prévoir l'interservices

REX et évaluation du caractère « opérationnel »

# Pistes de travail pour un volet séisme

	Plan Communal de Sauvegarde Saint-Félix <i>Risque d'origine naturelle</i> <b>Risque sismique</b>	<b>FICHE EVENEMENT</b> <b>FE 8</b>
<b>Phase d'activation du PCS</b> Pour un risque identifié ou à venir impliquant le territoire de la commune		
<b>Action</b>	<b>Cf. Fiche N°</b>	<b>Acteur</b>
Phase de surveillance, de recueil d'information et de mobilisation		
<input type="checkbox"/> Réception d'une alerte ou d'une information		TOUS
<input type="checkbox"/> Informer le Maire (ou son suppléant)	FA N°04 : Annuaire élus	TOUS
<input type="checkbox"/> Evaluer la situation – Mobilisation la cellule de Décision <i>Prudence avec l'utilisation des bâtiments communaux qui pourraient être endommagés</i>	Déclenchement cellule de décision	Maire (DOS)
<input type="checkbox"/> Se mettre en relation avec les forces de l'ordre	FA N°07 : Annuaire divers	Cellule de Décision
<input type="checkbox"/> Prendre la décision de déclencher le PCS	Déclenchement du PCS	Maire (DOS)
<input type="checkbox"/> Mobiliser le PCC et les acteurs du PCS en fonction des besoins	Déclenchement du PCS	Cellule de Décision
<input type="checkbox"/> Mettre en place le <b>PCC et l'organisation communale de crise dans un lieu non endommagé (si la Mairie n'est pas praticable) et s'il n'y a plus de réplique.</b>	FP N°06 : Armement du PCC	Cellule de Décision
<input type="checkbox"/> Etablir une liaison et informer du déclenchement du PCS : - Préfecture (faire des bilans réguliers) - Communes voisines - Communauté d'agglomération (Grand Annecy)	FP N°12 : Avertir la préfecture FA N°10 : Mail et Fax d'activation du PCS	DOS - RAC
Phase d'alerte et d'information – Phase d'évaluation		
<input type="checkbox"/> Engager <b>rapidement</b> une reconnaissance terrain pour évaluer les dégâts sur la commune sur : - Les ouvrages routiers fragilisés pour la sécurisation de la circulation - Les constructions - Les victimes éventuelles	FP N°23 : Blocage déviation route FA N°16 : Arrêté de circulation Outil : Cartographie A0	Cellule Terrain
<input type="checkbox"/> Alerter et informer la population sur le sinistre en cours	FA N°07 : Annuaire divers FP N°38 à 42 : Utilisation des outils FA N°23 : Message d'alerte à la population	Cellule Communication et Cellule Terrain (porte à porte)
<input type="checkbox"/> Faire le bilan des moyens disponibles en homme et matériel	FA N°08 : Moyens communaux FA N°09 : Moyens privés	Cellule Terrain
<input type="checkbox"/> Lister les lieux pouvant : - Accueillir la population - Rassembler les victimes	FP N°26 : Ouverture d'un centre d'accueil FP N°32 : CARE et CEHU	DOS et Cellule Soutien
Août 2022 – V1	Date de modification : Rédacteur : Renoncourt Anna Fonction : Stagiaire	Page : <b>2 / 4</b>

	Plan Communal de Sauvegarde Saint-Félix <i>Risque d'origine naturelle</i> <b>Risque sismique</b>	<b>FICHE EVENEMENT</b> <b>FE 8</b>	2
Phase de sécurisation – évacuation – soutien – secours			
<input type="checkbox"/> Organiser la prise en charge des enfants aux delà des heures habituelles si nécessaire	FA N°07 : Annuaire divers	Cellule Soutien	
<input type="checkbox"/> Fermer les routes et accès nécessaires – Mettre en place des déviations (en concertation avec les forces de l'ordre)	FP N°23 : Blocage déviation route FA N°16 : Arrêté de circulation Outil : Cartographie A0	Cellule Terrain	
<input type="checkbox"/> Couper les flux des réseaux si nécessaire (eau, électricité, gaz)		Cellule Terrain	
<input type="checkbox"/> Informer de la coupure des réseaux les exploitants si possible	FA N°07 : Annuaire divers	Cellule Communication	
<input type="checkbox"/> Dresser la liste des personnes disparues		Cellule Terrain et Cellule Soutien	
<input type="checkbox"/> Evacuer les zones/secteurs menacés à la demande des forces de l'ordre (Si besoin prendre en compte les personnes vulnérables)	FP N°17 : Evacuation de la population	Cellule Terrain	
<input type="checkbox"/> Sécuriser les zones et bâtiments à risque	FP N°23 : Blocage déviation route FP N°24 : Faire un périmètre de sécurité	Cellule Terrain	
<input type="checkbox"/> Ouvrir le centre d'accueil – organiser le regroupement et l'accueil des victimes dans le ou les Centre d'Accueil (CARE)	FP N°26 : Ouverture d'un centre d'accueil	Cellule Soutien	
<input type="checkbox"/> Ravitaillement et hébergement des : - Sinistrés - Bénévoles - Services de secours	FP N°30 : Ravitaillement d'urgence	Cellule Soutien	
<input type="checkbox"/> Si pollution et/ou rupture du réseau d'eau : - Recherche et acheminement de bouteille d'eau - Organiser la distribution	Fiche événement FE 17	Cellule Terrain et Cellule Soutien	
<input type="checkbox"/> Mettre en œuvre le soutien aux populations (Organiser le ravitaillement des évacués et le logement si nécessaire)	FP N°32 : CARE et CEHU	Cellule Soutien	
Août 2022 – V1	Date de modification : Rédacteur : Renoncourt Anna Fonction : Stagiaire	Page : <b>3 / 4</b>	



# Pistes de travail pour un volet séisme

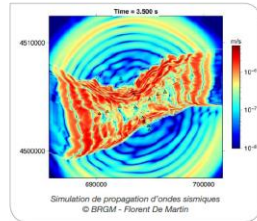
## RISQUE SISMIQUE : QUESTIONNEMENTS CLÉS RELATIFS À LA PRÉPARATION À UN ÉVÉNEMENT ET À LA GESTION POST-ÉVÉNEMENT



### PRÉPARATION À LA GESTION D'UN SÉISME D'AMPLEUR



1 Quelle est la vulnérabilité du territoire aux séismes ?



• **Action 1 :** Évaluer de manière spécifique la vulnérabilité des établissements et infrastructures stratégiques du territoire, de par la vulnérabilité des publics accueillis (ex. établissement d'enseignement ou EPHAD), ou des fonctionnalités essentielles à la gestion de crise (préfecture, hôpitaux, centres de secours, axes et ouvrages de communication stratégiques, etc.) ;

• **Action 2 :** Évaluer de manière globale la vulnérabilité du bâti courant ;

• **Action 3 :** Caractériser le niveau de prise en compte du risque sismique (structurel et organisationnel) au sein d'ouvrages et d'installations pouvant générer des effets indirects dommageables sur le territoire (ex. : installations industrielles, grands barrages, installations nucléaires) ;

• **Action 4 :** Procéder à une évaluation de l'exposition des réseaux au risque sismique, ainsi qu'à une appréciation de leur vulnérabilité systémique (i.e. vulnérabilité de perte de fonctionnalité due à des interdépendances) ;

• **Action 5 :** Faire réaliser des scénarios d'impacts réalistes sur la base de séismes de scénarios crédibles (quantification des dommages, des victimes, etc.) tenant compte des effets locaux.



2 Quelle est la préparation du territoire à la survenue d'un séisme ?

• **Action 6 :** Confronter les bilans issus des scénarios de dommages aux moyens capacitaires du département, ainsi que des capacités zonales de renfort, en considérant la probable dégradation de ces capacités en cas de séisme ;

• **Action 7 :** Questionner l'organisation de la réponse opérationnelle des services à la spécificité du phénomène sismique ;

• **Action 8 :** Identifier les compétences spécifiques nécessaires pour la gestion d'une crise sismique (compréhension du phénomène, « décodage » des informations techniques/scientifiques utiles à la gestion de l'événement (profil d'interface), audit bâtimentaire d'urgence) à convoquer en cellule de crise ;

• **Action 9 :** Former les acteurs du territoire (formation à la conception « parasismique » des professionnels du bâtiment, formation de bénévoles locaux capable de prendre part auprès de l'AFPS au diagnostic bâtimentaire d'urgence, sensibilisation aux bons réflexes des élèves, etc.) ;

• **Action 10 :** Organiser des exercices de crise « séisme », idéalement de façon progressive en augmentant la complexité au fil des exercices (sur table, puis avec manœuvre, en temps réel puis avec projection du temps post-événement ; en impliquant certaines populations – ex. : établissements d'enseignements / PPMS et certaines installations – tests du volet système des POI – Plan d'Organisation Interne et PUJ – Plan d'Urgence Interne de certaines installations à risques...);

• **Action 11 :** Sensibiliser la population aux bons réflexes en cas de séisme ;



3 Quels sont les « outils » nécessaires à la gestion d'un séisme ?



• **Action 12 :** Élaborer une stratégie afin d'assurer l'élaboration d'une connaissance situationnelle qui s'affine au cours du temps, en combinant les différentes sources de données (modèles de pertes calculés par les scientifiques, remontées terrains, imagerie satellitaire, etc.) ;

• **Action 13 :** Connaître les dispositifs spécifiques activés/activables en cas de survenue d'un séisme (dispositif AFPS-DGSCGC « Urgence », enquête du Bureau Central Sismologique Français pour l'évaluation de l'intensité macro-sismique qui sert de donnée maîtresse à la commission interministérielle CATNAT, etc.) ;

• **Action 14 :** Pré-identifier (ou disposer d'une méthodologie pour identifier rapidement) des sites d'implantation pour l'installation de zone d'habitat d'urgence (tentes ou structures semi-rigides), qui ne soient pas exposés aux risques naturels, qui soient viabilisés/viabilisables, etc.



4 Quelles sont les principales problématiques « post-évènementielles » ?

• **Action 15 :** Confronter les bilans matériels issus des scénarios de dommages aux capacités de réalisation des diagnostics d'urgence, afin d'anticiper une stratégie de priorisation des diagnostics qui favorise une réintégration rapide des bâtiments non-endommagés ;

• **Action 16 :** Anticiper une stratégie de prise en charge des sinistrés et des sans-abris dans la durée, notamment avec la mise en place de solution d'habitat d'urgence pouvant perdurer plusieurs années tout en favorisant le retour à une certaine normalité des populations prises en charge ;

• **Action 17 :** Confronter les bilans matériels issus des scénarios de dommages aux capacités de traitement des déchets/gravats du département. Face à la génération possible, en quelques minutes seulement, à de quantités de gravats correspondant à plusieurs années de capacités de traitement, anticiper une stratégie de tri et de traitement adaptée.

• **Action 18 :** Confronter les bilans humains issus des scénarios d'impacts à la capacité de soins médicaux des secteurs d'étude et aux solutions de soutien mobilisables ;

• **Action 19 :** Anticiper la question du stockage des déchets dont le volume suite à un séisme majeur serait considérable. Il s'agit d'identifier (localisation, capacité d'accueil, nature des déchets acceptés...) les aires de dépose temporaires et définitives des gravats liés au séisme ainsi que les modalités d'acheminement sur la base d'une sectorisation du territoire d'étude ;

• **Action 20 :** Travailler à la définition d'une stratégie de gestion et de rétablissement des priorités concernant les axes routiers et les moyens de transport du fait des endommagements possibles suite à un séisme. Anticiper les éventuelles difficultés pour le ravitaillement de secteurs isolés.

• **Action 21 :** Anticiper la question du maintien de l'ordre public sur un territoire possiblement très impacté dans lequel nombre de bâtiments seront endommagés et auront été pour certains évacués (ex. : risques de pillage par exemple).

• **Action 22 :** Anticiper les éléments de langage et de communication sur le sujet. Même si cela peut paraître anecdotique, disposer d'éléments préparés en amont permettra de répondre plus aisément aux sollicitations médiatiques ou présalables à des visites officielles.



Publié par :  
 L'AFPS  
 Association Française du Génie Parasismique  
 French Association for Earthquake Engineering  
 Tel : +33 (0) 1 85 34 33 19  
 E-Mail : [secretariat@afps-seismo.org](mailto:secretariat@afps-seismo.org)  
 Site internet : [www.afps-seismo.org](http://www.afps-seismo.org)  
 Siège social et secretariat :  
 42 rue Bonaparte, F-75018 Paris  
 AFPS Association déclinée de du 1er juillet 1981  
 AFPS non lucratives non inscrites au registre du commerce,  
 Siret N° 330671665 00054 - APE 7218Z.

Copyright :  
 © AFPS, Association Française du Génie Parasismique  
 La reproduction de cette publication à des fins commerciales,  
 notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation  
 écrite préalable de l'édition des droits d'auteur.



Date de publication : juillet 2021  
 Rédacteurs :  
 Simon ALLIAR - Coordinateur national du dispositif Urgence AFPS  
 Guillaume VERHEST-LEBLANC - Vice-président de l'AFPS et membre  
 de la cellule Urgence AFPS  
 Contact : [urgenceafps@gmail.com](mailto:urgenceafps@gmail.com)  
 Relacteur :  
 DGSCGC - Ministère de l'Intérieur  
 Crédits photos : AFPS et BRGM  
 Conception : Valérie SCOTTO - [www.esdcom.fr](http://www.esdcom.fr)



# Pistes de travail pour un volet séisme

Association Collectif pour les sinistrés  
du séisme du 11.11.2019

## POUR QUE NOTRE EXPÉRIENCE PROFITE AUX SINISTRÉS

### L'ASSURÉ (SUITE)

**Jour J & jours suivants :**

- Déclare l'existence de dommages en mairie et à son assureur (déclaration de sinistre).
- Fait un état des pertes (liste des dommages) pièce par pièce, façades, dépendance, muret...
- Fait établir des devis (auprès d'un artisan ou entrepreneur correctement déclaré et assuré) au plus tôt sans attendre le rapport de l'expert (sauf si expertise structure est nécessaire).
- Rassemble ses factures d'entretien.
- Prépare la venue de l'expert et se fait conseiller si nécessaire (par le Collectif pour les sinistrés s'il existe...).
- Si relogé : informe de sa nouvelle adresse (mon assurance, la mairie, mes prestataires de services...).
- Veille à la qualité de l'entreprise (prestataire connu, local, sérieux, notamment en cas de versement d'un acompte) et vérifie les éléments tels que n° SIRET [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr), garantie décennale... pour les interventions d'urgence, éviter de verser un acompte avant l'intervention (vigilance à avoir par rapport aux fausses entreprises).
- Se fait assister, si nécessaire, par un professionnel (artisan ayant réalisé les devis...) lors des expertises.
- Si vous rencontrez des difficultés avec votre assurance, dans un premier temps, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le responsable d'agence de votre compagnie pour lui faire part de vos difficultés.
- Les aggravations survenant après le passage de l'expert doivent faire l'objet d'une déclaration documentée (photos) à l'assureur et à l'expert dans les plus brefs délais.

### COPROPRIÉTÉ & SYNDIC

**En amont :**

- Un syndic de copropriété est obligatoire et doit disposer d'une assurance de copropriété (Responsabilité Civile obligatoire et parties communes en dommages), celle-ci a été souscrite en prenant en compte l'ensemble des surfaces de la copropriété.
- Un règlement de copropriété existe et doit déterminer les parties communes et les parties privatives. Cela facilite grandement la gestion des sinistres puisque cela va permettre de savoir qui de l'assureur de la copropriété et des assureurs des copropriétaires doit payer quoi.
- Les copropriétaires se partagent les infos (compagnies, coordonnées) via un tableau commun.
- En tant que copropriétaire, je dispose d'une assurance « occupant » ou « propriétaire non occupant ».

**Jour J & jours suivants :**

- Le syndic déclare l'existence de dommages en mairie et à l'assureur de la copropriété.
- Le syndic fait un état des pertes des parties communes (liste de dommages).
- Les copropriétaires établissent leur état des pertes des parties privatives pièce par pièce...
- Le syndic et les copropriétaires préparent la venue du (ou des) expert(s).
- -

<https://www.collectif-sinistres-seisme.fr/uploads/oo-retour-experience-du-collectif-web-v1.pdf>

Vendredi 15 décembre 2023

Formation « Risque sismique »





# Séismes et culture du risque

---

DICRIM & INFORMATION PRÉVENTIVE

# Les enjeux

---

## ❑ Informer la population et diffuser une culture du risque :

- Savoir réagir en cas de séisme
- Un citoyen informé sera plus résilient (sur tous les plans)
- Equipements / aménagements adaptés chez les particuliers

## ❑ Informer les élus, agents et acteurs impliqués en cas de séisme :

- Se préparer collectivement à faire face
- Créer des dispositifs adaptés

## ❑ Informer les acteurs de la construction et de l'aménagement (privés/publics) :

- Nouvelles constructions « en règle »
- Mise aux normes en cas de rénovation importante
- Cas des rénovations sans toucher les seuils -> Faire au mieux pour renforcer / améliorer la situation

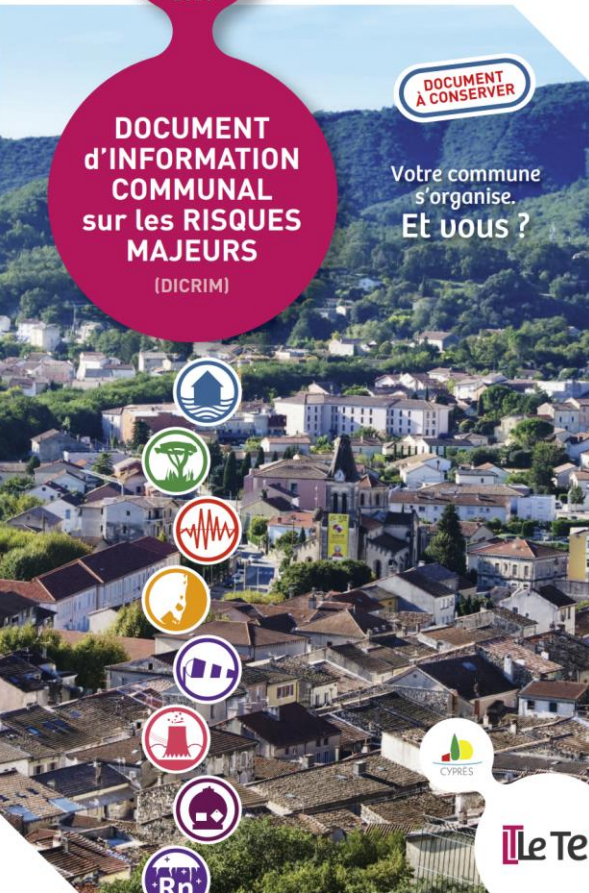
# Le risque sismique dans les DICRIM

ÉDITION 2023

**DOCUMENT À CONSERVER**

**DOCUMENT d'INFORMATION COMMUNAL sur les RISQUES MAJEURS (DICRIM)**

Votre commune s'organise. Et vous ?



**Le Teil**

## Le risque sismique

### Magnitude et intensité

**Magnitude** : Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.

**Intensité** : Echelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Echelle arithmétique MSK à 12 degrés.

**LE RISQUE SUR LA COMMUNE**

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface. La France dispose d'un zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne (décret 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010). La commune du Teil est située en zone de sismicité modérée (3).

**ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !**

**Novembre 2019**

Le 11 novembre 2019, Le Teil a été frappé par un séisme de magnitude 5,4 sur l'échelle de Richter. De nombreux bâtiments publics et près de 2000 habitations ont été touchés. Au lendemain de cette catastrophe naturelle, 1400 personnes étaient délogées de leur habitation avec 798 arrêts d'évacuation (interdisant l'accès à un bâtiment). Les dégâts estimés par les assurances s'élevaient à près de 300 millions sur les biens privés et 5 millions d'euros sur les bâtiments communaux. Les experts estiment à une dizaine d'années le temps nécessaire pour venir au bout de la reconstruction de la ville.

**Consignes de sécurité à respecter**

- S'abriter sous un meuble
- Couper gaz et électricité
- Évacuer les bâtiments
- S'éloigner du danger

**Les bons réflexes**

**PENDANT L'ÉVÉNEMENT**

- S'abriter sous une table solide ou dans l'encadrement d'une porte
- S'éloigner des fenêtres
- Ne pas allumer de flamme
- Ne pas utiliser l'ascenseur

**APRÈS LA PREMIÈRE SECOURS**

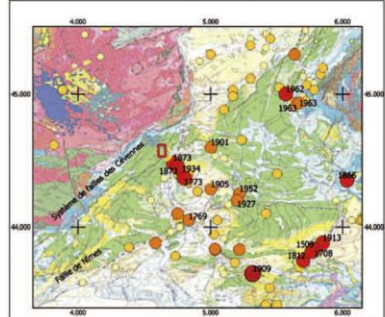
- Se méfier des répliques
- Couper le gaz et l'électricité
- Évacuer le bâtiment par les escaliers
- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets

## MESURES DE GESTION DU RISQUE

La réglementation impose des règles de constructions parasismiques pour les zones exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 définit les grands principes relatifs aux règles parasismiques pour les bâtiments, équipements et installations. Selon la zone de risque et la catégorie d'importance du bâtiment, ce décret précise les mesures préventives, et en particulier les règles de construction à respecter.

### ÉPICENTRES DE SÉISMES



**Intensité épicentrale des séismes historiques (Stabilité)**

- 3,0 - 4,0
- 4,0 - 5,0
- 5,0 - 6,0
- 6,0 - 7,0
- 7,0 - 8,0
- 8,0 - 9,0

**zone épicentrale**

**Carte des épicentres de séismes historiques (extrait de la base Sisfrance) et localisation de la zone épicentrale du séisme du 11/11/2019 sur fond géologique au 1/1 000 000 (Chantraine et al., 2006).**

**Consignes de sécurité à respecter**

- Ne pas téléphoner
- Pas de flamme ni étincelle
- Rester hors des bâtiments
- Laisser les enfants à l'école

**APRÈS L'ÉVÉNEMENT**

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais.

**Liens utiles**

- Bureau Central Sismologique Français [www.francesisme.fr](http://www.francesisme.fr)
- Réseau National de surveillance sismique <http://renass.unistra.fr/>

<https://www.mairie-le-teil.fr/uploads/documents/dicrim-document-de-reference-a-conserver-2023-FR-1706.pdf?1674853136>



# Le risque sismique dans les DICRIM

Document d'information communal sur les risques majeurs

## LE RISQUE SISMIQUE

**Le risque sismique est très présent dans les Alpes.**  
L'ensemble de la ville est classé en zone 4 de sismicité moyenne. La nature des formations géologiques du bassin grenoblois peut provoquer une amplification du mouvement sismique, appelée effet de site. Des études ont permis d'évaluer aux environs de 6 sur l'échelle de Richter la magnitude maximale d'un séisme à Grenoble.

**Les séismes historiques**  
Près de chez nous le séisme de Corrençon-en-Vercors, d'une magnitude de 5,3, a causé en 1962 d'importants dégâts matériels. Il est l'un des plus importants jamais enregistré dans les Alpes françaises durant la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle. En 1996 à Epagny, près d'Anney, de nombreux bâtiments ont été endommagés par un séisme de magnitude 4,9.

Le sud-est de la France est surveillé par le réseau Sismalp, composé de nombreuses stations grâce auxquelles près de 600 événements sont localisés chaque année. Le risque sismique en Rhône-Alpes est une réalité.

### LES BONS RÉFLEXES

**À l'intérieur**

- Pendant les secousses mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides

**À l'extérieur**

- Éloignez-vous des bâtiments
- Ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer

**Après les secousses**

- Ne fumez pas
- Coupez l'eau, l'électricité et le gaz
- Évacuez le bâtiment
- Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé
- Ne prenez pas l'ascenseur
- Ne téléphonez pas
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- En voiture, arrêtez-vous, coupez le moteur et attendez la fin des secousses
- Écoutez France Bleu Isère sur 98,2 ou 102,8 MHz

ATTENTION, DES RÉPLIQUES PEUVENT SE PRODUIRE, LA FIN DE LA PREMIÈRE SECOUSSE NE SIGNIFIE PAS LA FIN DU SÉISME!

30.09.02  
8h44mn (HI)  
ML = 5.5MI

**30 septembre 2002.**  
Un séisme, appelé aussi tremblement de terre, de magnitude 5,4, dont l'épicentre se situe dans le Morbihan, provoque une secousse ressentie dans l'agglomération nantaise. Un grondement sourd et des vibrations sont remarqués mais aucun dégât n'est recensé.

L'épicentre du séisme qui a secoué hier la région a été localisé à une trentaine de kilomètres au nord-est de Lorient (Morbihan)  
Presse-Océan, 1<sup>er</sup> octobre 2002

## Le risque sismique

**Des secousses qui peuvent être ressenties par la population**

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, un nouveau zonage sismique est en vigueur en France. De nouvelles méthodes et une amélioration des connaissances ont permis de redéfinir le risque au niveau national. C'est ainsi que l'agglomération nantaise, et plus globalement tout le sud de la région Pays de la Loire, est classée en zone d'aléa modéré.

L'existence de ce risque implique des mesures de prévention, afin de limiter les impacts d'éventuelles secousses.

### DES MESURES SIMPLES POUR SE PROTÉGER

- Installer des flexibles à la place des tuyaux rigides d'arrivée d'eau et de gaz et d'évacuation.
- Enterrer ou accrocher solidement les canalisations de gaz et les cuves ou réserves.
- Accrocher solidement l'antenne de télévision en toiture et votre ballon d'eau chaude en intérieur.
- Vérifier régulièrement la solidité de votre cheminée.
- Fixer solidement miroirs, tableaux...
- Fixer les meubles lourds et volumineux aux murs.

### Se protéger d'un aléa imprévisible

Actuellement, la science ne permet pas de prévoir le moment où un séisme va se produire. Nous ne pouvons donc que diminuer ses effets, notamment en construisant des bâtiments résistants.

Depuis 2011, des règles parasismiques sont à respecter pour les constructions neuves. Leur but est d'assurer la protection des personnes contre les effets des secousses sismiques et de limiter les dommages. Les maîtres d'ouvrage sont responsables des dispositions prises pour appliquer ces règles.

### Les bons réflexes !



Reportez-vous à l'ensemble des consignes générales de sécurité pages 4 et 5

- soyez vigilants
- fermez tout
- écoutez la radio
- ne vous approchez d'aucun câble électrique
- ne téléphonez pas
- pas de flamme

<https://www.grenoble.fr/156-risques-majeurs.htm>

<https://maisontranquillite.nantes.fr/files/live/sites/mtp/files/pdf/brochures/PPP/Dicrim.pdf>

# Le risque sismique dans les DICRIM

## LE RISQUE SISMIQUE

L'ensemble de la commune de Gosier, comme toute la Guadeloupe, est fortement exposée au risque sismique.

Ceci est dû non seulement aux séismes lointains de la zone de subduction Amérique/Caraïbe (généralement les plus dangereux), mais aussi à l'activité sismique intraplaque Caraïbe. Ils peuvent également être d'origine volcanique. Le dernier séisme dommageable sur la Guadeloupe est celui du 21 novembre 2004, localisé au sud-est des Saintes, il a atteint la magnitude 6,3.

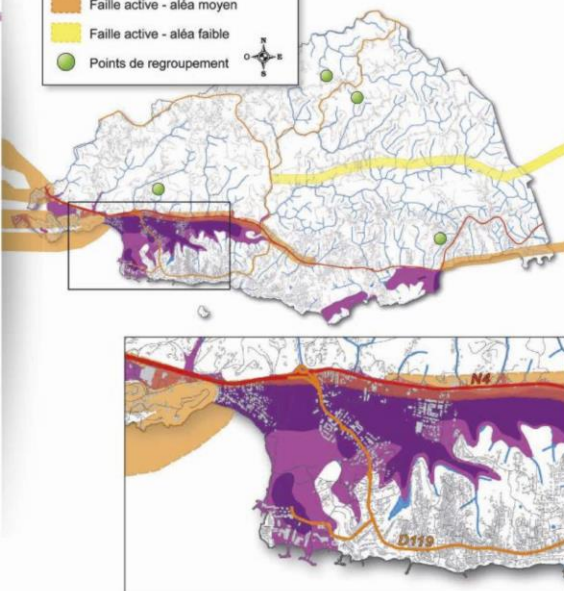
La commune de Gosier est d'autant plus vulnérable au risque sismique qu'un **jeu de failles traverse la commune le long de la RN4**. Par ailleurs, des **effets de sites topographiques (bordures de falaises) et des phénomènes de liquéfaction des sols meubles sablonneux** présents sur Le Gosier sont susceptibles d'amplifier les ondes sismiques et d'accroître la vulnérabilité des enjeux présents sur ces sites. Cela est notamment le cas de Grande Ravine à Montauban et Grand Baie ainsi que dans la dépression de Bas du Fort.

P12 DICRIM LE GOSIER

◀ Séisme des Saintes en 2004  
Source: BRGM

LEGENDE

- Zone de liquéfaction - aléa fort
- Zone de liquéfaction - aléa moyen
- Faille active - aléa moyen
- Faille active - aléa faible
- Points de regroupement



## LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ liées au risque sismique

### PENDANT LA SECOUSSE

- ▶ Abritez-vous sous une table solide, un lit, un bureau, dans l'encadrement d'une porte ou à l'angle d'un mur.
- ▶ N'allumez pas de flamme.
- ▶ Eloignez-vous des fenêtres et balcons.
- ▶ N'utilisez pas les ascenseurs.

### APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE

- ▶ Méfiez-vous des répliques, d'autres secousses peuvent survenir.

### DANS UN BÂTIMENT

- ▶ Coupez l'eau, le gaz et l'électricité.
- ▶ N'utilisez pas d'allumettes ni de briquets à cause du risque de fuite de gaz.
- ▶ Evacuez le bâtiment par les escaliers.

### DANS LA RUE

- ▶ Eloignez-vous des constructions, dirigez-vous vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objets et aux fils dénudés.
- ▶ Ne téléphonez pas.
- ▶ Ne fumez pas.

### APRÈS LE SÉISME

- ▶ Ne rentrez pas dans les bâtiments.
- ▶ Si vous êtes sinistrés, rapprochez-vous de la mairie pour avoir des informations complémentaires sur les démarches à entreprendre.

## LES BONS RÉFLEXES face au risque sismique

	Abritez-vous sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur et éloignez-vous des fenêtres		N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
	A l'extérieur éloignez-vous des constructions et des lignes électriques et abritez-vous sous un porche pour éviter les chutes de débris		Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours
	En voiture, arrêtez-vous immédiatement à l'écart des constructions et des fils électriques et ne descendez pas avant la fin de la secousse		Après la secousse, coupez gaz et électricité, ne fumez pas et supprimez toute flamme. Sortez du bâtiment sans prendre les ascenseurs, dirigez-vous vers un endroit dégagé

DICRIM LE GOSIER P13

[https://www.villedugosier.fr/IMG/pdf/brochure\\_dicrim\\_-\\_maj\\_octobre\\_2020.pdf](https://www.villedugosier.fr/IMG/pdf/brochure_dicrim_-_maj_octobre_2020.pdf)



# Garder la mémoire des évènements passés



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

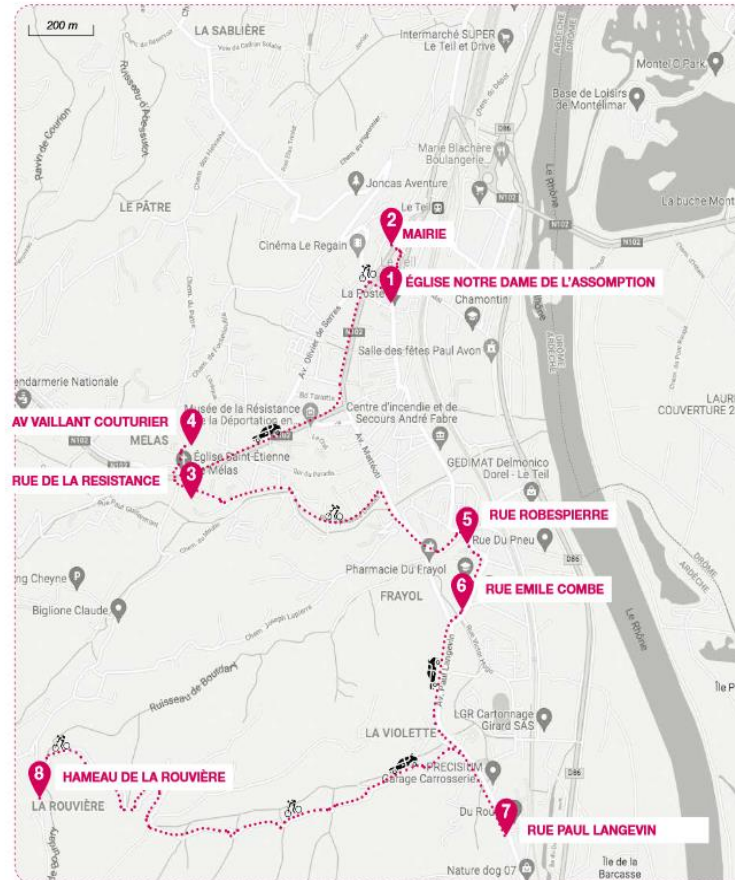
**Le Teil**

**afps**  
Association Française du Génie Parasismique  
French Association for Earthquake Engineering

Novembre 2021

**SUR LES TRACES DU SÉISME DU 11 NOVEMBRE 2019**

Un parcours sismique sur la commune du Teil (Ardèche)



## QUARTIER DE MÉLAS



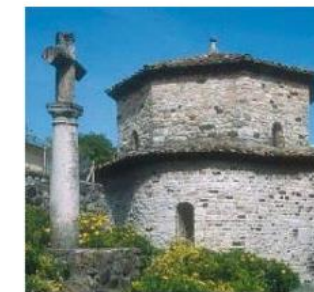
Google Street View, juin 2019

### 3 ÉGLISE DE MÉLAS

Adresse : Av. Vaillant Couturier, Le Teil

L'ouvrage a été classé Monument historique en 1868. Ses différentes parties datent de diverses époques de construction, la partie la plus ancienne étant le baptistère (XI<sup>ème</sup> siècle).

L'église de Mélas a été fortement touchée par le séisme, notamment le baptistère dans sa partie hexagonale. Cette défaillance peut être notamment liée à la variation de rigidité en élévation (transition toit en appentis, partie en octogone) ainsi qu'à l'âge du matériau de maçonnerie.



Photos du baptistère avant séisme et après séisme  
[www.patrimoine-ardèche.com](http://www.patrimoine-ardèche.com)



Photos du baptistère avant séisme et après séisme

Le portail présente également des défaillances au niveau des voûtes. On observe très visiblement le déplacement des pierres en clé. L'ouverture située au-dessus des pierres en clé a pu être un facteur déclenchant de la défaillance.

La dernière zone ayant été fortement affectée par le séisme correspond au clocher de l'église. On observe localement une défaillance au niveau d'une ouverture sous la charpente avec un bloc largement fissuré.



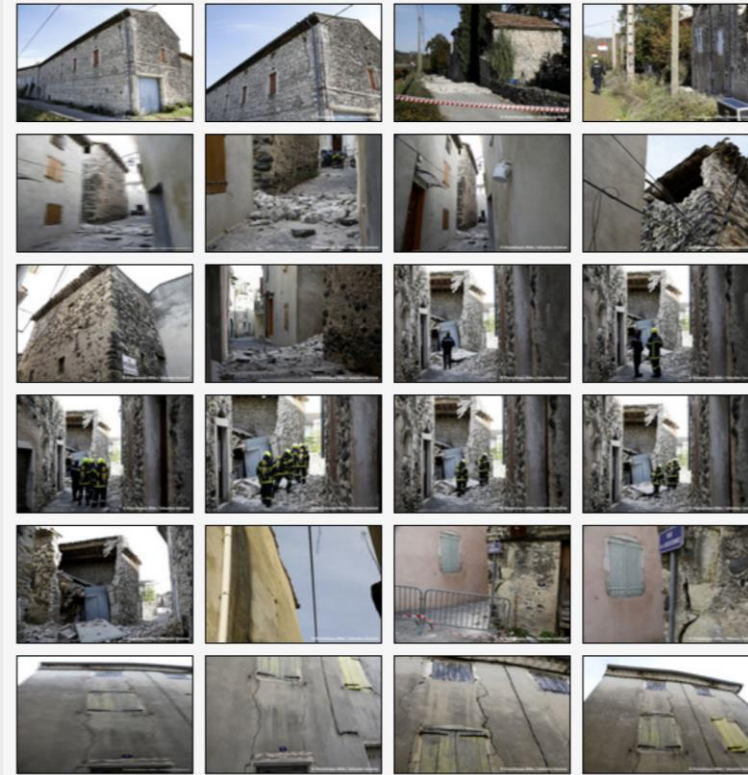
Domages sur les voûtes du portail (AFPS)

[https://www.cypres.org/Default/doc/SYRACUSE/2446/le-plan-particulier-d-intervention-de-cadarache-12-12-2000?\\_lg=fr-FR](https://www.cypres.org/Default/doc/SYRACUSE/2446/le-plan-particulier-d-intervention-de-cadarache-12-12-2000?_lg=fr-FR)




# Garder la mémoire des évènements passés

Commune	<b>TEIL</b>
Département	ARDECHE
Type de risque	<b>séisme</b>
Date	11/11/2019
Secteur	Ensemble de la commune
Observations	Le lundi 11 novembre 2019 à 11h52, les départements de l'Ardèche et de la Drome ont été secoués par un violent séisme. Sa magnitude ML a été estimée entre 5.2 et 5.4. La très faible profondeur du foyer du séisme (environ 2 km) et la propagation de la rupture jusqu'en surface se sont traduits par des secousses très importantes dans la zone épicentrale.
Dégâts/victimes	La commune du Teil a été particulièrement impactée (intensité VII sauf "La Rouvière" et "Mélas" où elle est de VIII). Ce séisme est le plus important en métropole en terme d'impact depuis 52 ans (depuis le séisme d'Arette de 1967). Au total 2600 personnes ont déclaré un sinistre (1/3 de la population du Teil) et 751 arrêtés de péril ont été pris.
Source	Institut des Risques Majeurs Marc Givry Architecte
	



[https://www.irma-grenoble.com/o4risques\\_isere/oocommune\\_evenements\\_fiche.php?id\\_evenements=4090](https://www.irma-grenoble.com/o4risques_isere/oocommune_evenements_fiche.php?id_evenements=4090)

# Garder la mémoire des évènements passés

Commune	<b>EPAGNY</b>
Département	HAUTE-SAVOIE
Type de risque	<b>séisme</b>
Date	15/07/1996
Secteur	Epagny et les commune alentour
Observations	Le 15 juillet 1996 à 2h13 du matin, un séisme de magnitude 5,3 s'est produit dans la région d'Annecy. C'est le plus fort tremblement de terre enregistré depuis celui de Corrençon en 1962 (magnitude 5,3) dans la région Rhône Alpes. Voir aussi le <a href="#">dossier thématique sur le sujet</a>
Dégâts/victimes	La faible profondeur du foyer (2km) explique la force avec laquelle les habitants d'Epagny ont ressenti ce séisme. Par chance, il s'est produit dans la nuit, et non quelques heures plus tôt, pendant les festivités du 14 juillet. Les conséquences auraient pu être beaucoup plus dramatiques... Les vibrations du sol ont causé d'importants dégâts matériels : l'église et le presbytère, fortement endommagés, ont dû être entièrement rénovés, la mairie a été reconstruite, une maison a dû être rasée et deux autres ont été sévèrement touchées. Un nombre important de cheminées sont tombées et 590 déclarations de sinistre en tout genre ont été recensées. Le bilan s'élève à 60 millions d'euros de travaux.
Source	Plan de Prévention du Risque Sismique d'Annecy
Photographies	

[https://www.irma-grenoble.com/04/risques\\_isere/ocommune\\_evenements\\_fiche.php?id\\_evenements=2693](https://www.irma-grenoble.com/04/risques_isere/ocommune_evenements_fiche.php?id_evenements=2693)





# Réalisation de supports vidéo



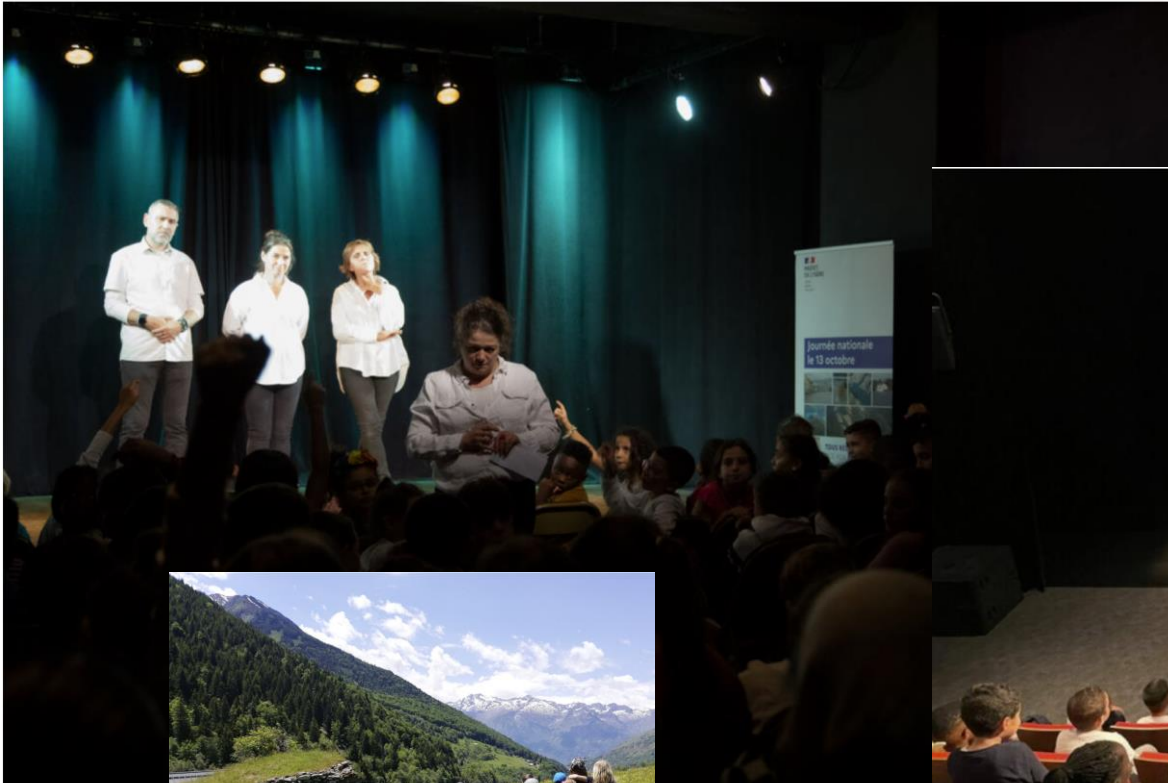
[https://www.irma-grenoble.com/videos/video.php?id\\_DTvideo=573](https://www.irma-grenoble.com/videos/video.php?id_DTvideo=573)



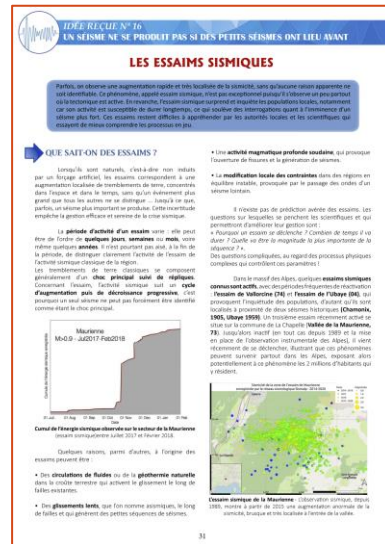
<https://www.youtube.com/watch?v=eXn8Fe2u054>



# Actions pour les jeunes ou moins jeunes (théâtre, expositions, jeux, sorties ...)



# Utiliser les outils existants



<https://www.isterre.fr/annuaire/member-web-pages/philippe-gueguen/sism-lp-swarm-1336/>

[https://www.irma-grenoble.com/videos/video.php?id\\_DTvideo=574](https://www.irma-grenoble.com/videos/video.php?id_DTvideo=574)

<https://www.c-prim.org/documentation/dossiers-th%C3%A9matiques/constructions-et-renforcements-parasismiques/>



# Former & informer les acteurs de la construction et de l'aménagement

- ❑ DICRIM ou livrets d'information dédiés « Professionnel du bâtiment et de l'immobilier »
- ❑ Réunions d'information thématiques (notaires, agents immobiliers, professionnels du bâtiment ...)
- ❑ Webinaires ou conférences
- ❑ Ressources digitales (web)

→ Faciliter l'Information Acquéreur Locataire (IAL)

→ Former/Informer les acteurs de la construction aux « normes » parasismiques et aux pratiques « a-réglementaires »

→ Informer les agents immobiliers, notaires, aménageurs ...

**CYCLE DE WEB-ATELIERS**  
Concevoir et construire parasismique  
Bois - Métal - Béton/maçonnerie

**CPRIM**  
CENTRE PYRÉNÉEN  
DES RISQUES MAJEURS

Ateliers organisés de 13h à 15h

- #1 > jeudi 4 novembre Réglementation parasismique et contrôle des règles de construction (L. Tavella - DREAL Occitanie)
- #2 > mardi 9 novembre Les éléments non structuraux face aux séismes (A. Balgiu - AFPS)
- #3 > mardi 16 novembre Rappel de conception et dispositions constructives sur des bâtiments simples en maçonnerie (V. Malaty - BETEP)
- #4 > jeudi 25 novembre Comportement des constructions métalliques face aux séismes (A. Balgiu - AFPS)
- #5 > jeudi 2 décembre Comportement des constructions en bois face aux séismes (W. Amberg - SORAETEC)
- #6 > mardi 7 décembre Architecture et confortement de l'existant (E. Pierre - D. Lerche - DSA Architecture et risques Paris-Belleville)

**4 stages de formation**  
**Construire et Concevoir Parasismique**

Logos: afp, betep, SORAETEC, BTP OS, CAPEB, U2P, IRMA



# Développer la culture du risque sismique au sein de sa collectivité

- ❑ Sessions d'information thématiques (séisme) // Conférences
- ❑ Formation interne des agents en charge des sujets « patrimoine immobilier // travaux // bâtiments »
- ❑ Exercices sur le risque sismique
- ❑ Echanges avec des acteurs spécialisés (chercheurs, AFPS ...)



© BRGM – Samuel AUCLAIR – Exercice Richter Caraïbes 2017



Pour aller plus loin ...

---

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES ET MULTIMÉDIAS

# REPLAYS JOURNEE TECHNIQUE TEIL



EN PARTENARIAT ET AVEC LE SOUTIEN DE :



## Retour sur le séisme du Teil

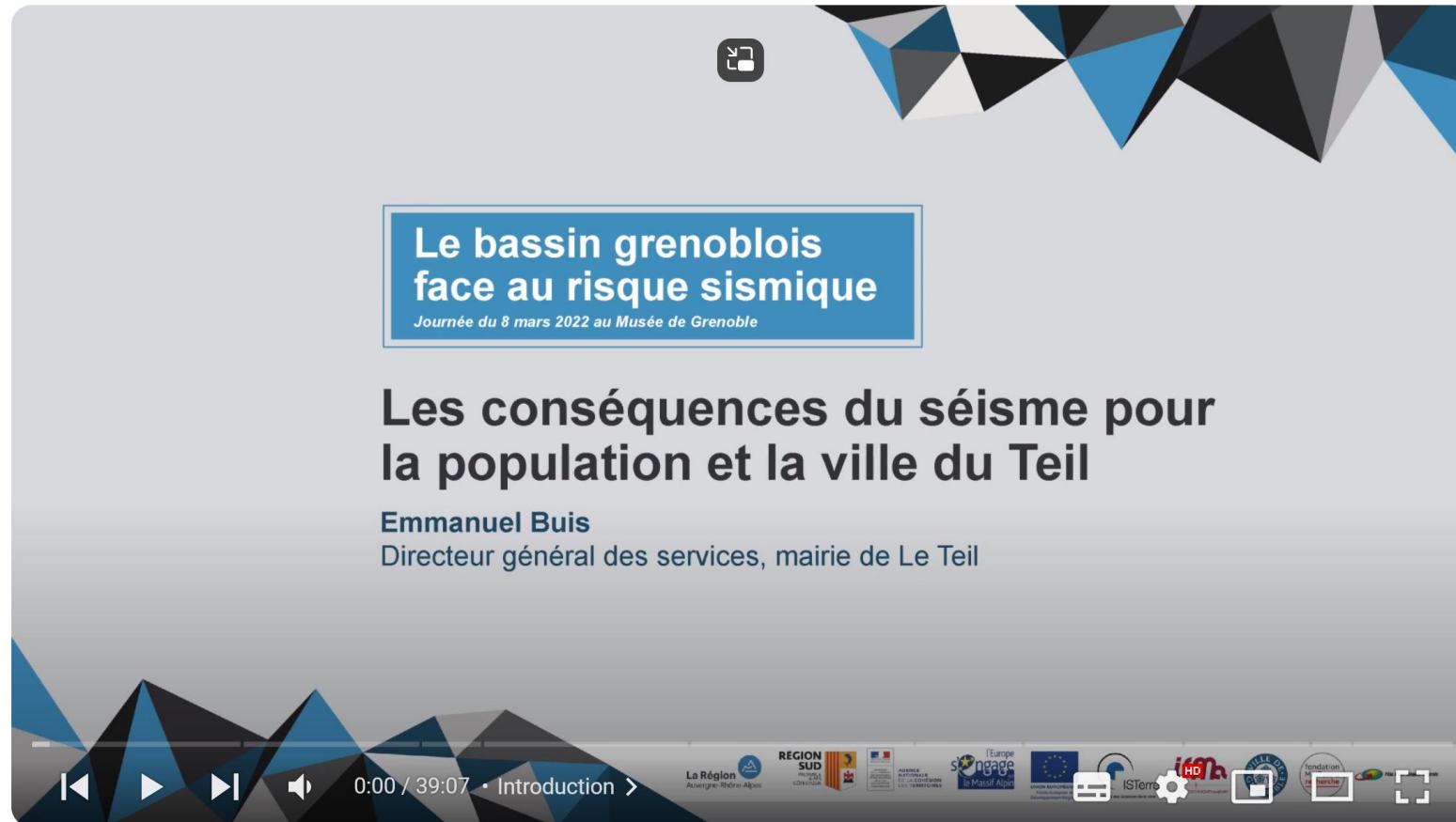
le **03/02/2022**

à **Montélimar**

Cette journée a réuni **223 participants**  
en visioconférence et **96 en**  
présentiel.

<https://www.irma-grenoble.com/ozinstitut/formations-irma.php?id=151>

# CONFERENCE SEISMES - GRENOBLE



<https://www.youtube.com/watch?v=d-guzvOe2VU&list=PLgkJZnXmmod1zIKYdUdKbLE1PhvymZF6E>



# Ressources IRMa



ARTICLE

Le Teuil, 11 novembre 2019, gestion communale d'une crise sismique : retour d'expérience de la commune du Teuil



ARTICLE

Le Séisme du Teuil : quelles sont la ou les causes de son déclenchement ?





# Ressources AFPS



<https://www.afps-seisme.org/>

# Ressources CPRIM



**LE RISQUE SISMIQUE**  
**COMPRENDRE L'ORIGINE DU PARASISMIQUE**

A l'échelle mondiale, les séismes représentent le risque naturel majeur le plus meurtrier et qui cause le plus de dégâts. Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, tant du point de vue de leur origine que de leur propagation, ils restent encore des phénomènes imprévisibles.

Le risque sismique résulte de la combinaison entre l'aléa et la vulnérabilité des enjeux. De différents terrains, un séisme est à l'origine d'impacts différents. Les enjeux sont donc affectés de manière inégale. Les dommages des structures sont donc affectés de manière inégale.

Si il n'est pas possible d'agir sur l'aléa sismique, c'est-à-dire sur l'ampleur et l'occurrence des séismes, il est en revanche possible de réduire le risque sismique par des actions de prévention.



**CYCLE DE WEB-ATELIERS**  
**Concevoir et construire parasismique**  
 Bois - Métal - Béton/maçonnerie

**CPRIM**  
 CENTRE PYRÉNÉEN  
 DES RISQUES MAJEURS

Ateliers organisés de 13h à 15h

- #1 > jeudi 4 novembre Réglementation parasismique et contrôle des règles de construction (L. Tavella - DREAL Occitanie)
- #2 > mardi 9 novembre Les éléments non structuraux face aux séismes (A. Balgiu - AFPS)
- #3 > mardi 16 novembre Rappel de conception et dispositions constructives sur des bâtiments simples en maçonnerie (V. Malaty - BETEP)
- #4 > jeudi 25 novembre Comportement des constructions métalliques face aux séismes (A. Balgiu - AFPS)
- #5 > jeudi 2 décembre Comportement des constructions en bois face aux séismes (W. Amberg - SORAETEC)
- #6 > mardi 7 décembre Architecture et confortement de l'existant (E. Pierre - D. Lerche - DSA Architecture et risques majeurs Paris-Belleville)

Logos: AFPS, BETEP, SORAETEC, BTP, CAPEB, U2P, IRMA, CAUE, DSA

<https://www.c-prim.org/>



# MERCI POUR VOTRE ATTENTION

INTÉGRER LE RISQUE SISMIQUE DANS SES DISPOSITIFS DE GESTION  
DE CRISE ET DANS SES DÉMARCHES D'INFORMATION PRÉVENTIVE

Vendredi 15 décembre 2023 de 11h à 12h

*Locaux de la DDT de l'Isère - Grenoble*

M. DUPUIS Guilhem – Institut des risques majeurs (IRMa)